



Horaires d'ouverture de la Mairie

Du Lundi au vendredi :

8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h

Tél. : 02 31 52 12 29

www.ville-de-cormelles-le-royal.fr

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) – PASSEPORT POUR UN MINEUR

Dépôt des demandes **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**
La présence du mineur est obligatoire lors de la demande du titre.
S'il a plus de 12 ans, le mineur devra être également présent au retrait.

Pour réaliser votre dossier ou suivre votre demande sur internet : <https://passeport.ants.gouv.fr>

⚠ Tout dossier incomplet ne sera pas instruit

Pièces à fournir

Dans tous les cas :

- ⇒ La pré-demande est à faire en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr> **OU**
- ⇒ Un formulaire (cerfa n° 12100*02) est à retirer en Mairie et à compléter au stylo noir
(Vous seront demandés les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de vos parents)

- **Photos d'identité couleurs de moins de 6 mois** (*Ne pas découper avant le RV*) ①
- **La pièce d'identité à renouveler du mineur** (passeport ou carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- **1 justificatif de domicile de moins d'un an** ② (Original + Photocopie)
 - ⇒ Si les parents sont séparés :
 - Jugement de divorce ou de séparation ;
 - Document écrit du parent non présent autorisant la réalisation d'une pièce d'identité pour son enfant ;
 - La photocopie de la pièce d'identité du parent séparé / divorcé.
- **Pièce d'identité du parent qui fait la demande** (original)
- **Timbres fiscaux** ③ CNI : Gratuite **sauf** en cas de perte ou de vol : 25 €
Passeport : ⇒ 17 € pour un mineur de moins de 15 ans
⇒ 42 € pour un mineur de plus de 15 ans

Pour toute 1^{ère} demande ou en cas de perte/vol ou si le demandeur ne dispose d'aucun titre d'identité valide

- **Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois**
Faire la demande à la Mairie de naissance, si vous ne possédez aucun titre sécurisé ④ valide ou périmé depuis moins de 5 ans et si votre commune de naissance n'est pas reliée au dispositif COMEDEC ⑤
- **Certificat de nationalité française ou décret de naturalisation**
Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité française
- **Déclaration de vol** : délivrée uniquement par la gendarmerie ou commissariat
- **Déclaration de perte** : établie en Mairie uniquement lors du dépôt du dossier (cerfa n° 14011*02)
(<https://www.service-public.fr/déclaration-de-perte>)

Votre enfant et vous-même êtes hébergés

- 1 justificatif de domicile aux nom et prénom de l'hébergeant ② (Original + Photocopie)
- Attestation écrite, datée et signée par l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis le...
- Original de la pièce d'identité de l'hébergeant

Nom d'usage (même si le nom d'usage figure déjà sur le document d'identité à renouveler)

- Autorisation écrite signée des 2 parents
- Photocopie recto/verso de la CNI de l'autre parent

Durée de validité

CNI : 10 ans

Passeport : 5 ans

Tout document d'identité non retiré dans un délai de 3 mois sera détruit

① Photographie

Format 35x45, non découpée et en parfait état, sur fond uni et clair, tête nue, visage dégagé, expression neutre, bouche fermée.
Il est recommandé de ne pas porter de lunettes.

⚠ Photos d'école non valables

② Justificatifs de domicile

Facture d'eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition (année en cours), taxe d'habitation, quittance de loyer non manuscrite, quittance d'assurance logement

⚠ **Ne sont pas acceptés :** quittance assurance voiture, avis déclaratif d'impôt, attestation de domicile électrique ou eau, taxe foncière, bulletin de salaire...

③ Où se procurer les timbres fiscaux

- Certains buralistes
- Trésorerie municipale
- Internet www.timbres.impots.gouv.fr

④ Qu'est-ce qu'un titre sécurisé ?

- Un titre sécurisé peut être :
- Une CNI plastifiée
 - Un passeport biométrique (délivré depuis le 28/06/2009)

⑤ Le dispositif COMEDEC

Il permet la vérification dématérialisée des données d'état civil entre la préfecture et les communes adhérentes (y compris le Service Central de Nantes).

La liste des communes adhérentes est consultable sur le site :

<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

Information sur l'utilisation de vos données personnelles

Dans le cadre d'une mission de service public, en application du règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), de la loi Informatique et Libertés (dernière version), nous vous informons que vos données personnelles collectées lors de la démarche liée à ce formulaire pourront être traitées pour la gestion des listes électorales à des fins de mise à jour.